

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
800 Burrard Street, Room 219  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver  
British Columbia  
V6Z 0B9  
Bid Fax: (604) 775-9381

**INVITATION TO TENDER**  
**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Public Works and Government Services  
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of  
Canada, in accordance with the terms and conditions set  
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,  
services, and construction listed herein and on any attached  
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada -  
Pacific Region  
800 Burrard Street, Room 219  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver  
British C  
V6Z 0B9

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>Whitehorse LTF Treatment  |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>EZ897-150570/A  | <b>Date</b><br>2014-07-04                                      |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b>   | <b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b><br>PW-\$PWY-019-7269 |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>PWY-4-37057 (019)  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>                         |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2014-07-24</b>  |  |
| <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Pacific Daylight Saving<br>Time PDT  |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b>  |  |
| <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>                     |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Ngan, Ken (PWY)  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>pwy019                   |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(604) 658-2755 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(604) 775-6633                   |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>PWGSC - Whitehorse Airport, Whitehorse, YT |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|   |  |
|---|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein   | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>  |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>  |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>  | <b>Date</b>                                  |

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-4-37057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw019

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP11

## TABLE DE MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

|      |  |
|------|--|
| IP01 | Dispositions relatives à l'intégrité, renseignements connexes  |
| IP02 | Documents de soumission  |
| IP03 | Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres  |
| IP04 | Visite optionnelle des lieux   |
| IP05 | Révision des soumissions   |
| IP06 | Résultats de l'appel d'offres  |
| IP07 | Fonds insuffisants   |
| IP08 | Période de validité des soumissions  |
| IP09 | Documents de construction  |
| IP10 | Exigences relatives à la sécurité  |
| IP11 | Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Construction de Défense Canada pour l'embauche d'apprentis |
| IP12 | Sites Web  |

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2014-06-26)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

|      |   |
|------|---|
| IG01 | Dispositions relatives à l'intégrité - soumission               |
| IG02 | La soumission   |
| IG03 | Identité ou capacité civile du soumissionnaire                  |
| IG04 | Taxes Applicables   |
| IG05 | Frais d'immobilisation  |
| IG06 | Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant |
| IG07 | Liste des sous-traitants et fournisseurs                        |
| IG08 | Exigences relatives à la garantie de soumission                 |
| IG09 | Livraison des soumissions                                       |
| IG10 | Révision des soumissions  |
| IG11 | Rejet de la soumission  |
| IG12 | Coûts relatifs aux soumissions                                  |
| IG13 | Numéro d'entreprise - approvisionnement                         |
| IG14 | Respect des lois applicables                                    |
| IG15 | Approbaton des matériaux de remplacement                        |
| IG16 | Évaluation du rendement   |
| IG17 | Conflit d'intérêts / Avantage indus                             |

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

|      |                       |
|------|-----------------------|
| CS01 | Condition d'assurance |
|------|-----------------------|

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

|      |  |
|------|--|
| SA01 | Identification du projet                     |
| SA02 | Nom commercial et adresse du soumissionnaire |
| SA03 | Offre  |
| SA04 | Période de validité des soumissions          |

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-4-37057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw019

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

SA05 Acceptation et contrat  
SA06 Durée des travaux  
SA07 Garantie de soumission  
SA08 Signature

**APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

**APPENDICE 2- LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE**

**APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS**

**ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE**

**ANNEXE B- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS**

---

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - RENSEIGNEMENTS CONNEXES

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-03-01). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSIONS

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- a. Appel d'offres - Page 1;
- b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c. Instructions générales - services de construction - exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-06-26);
- d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
- e. Dessins et devis;
- f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice(s) s'y rattachant; et
- g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à IG15 de R2710T des Instructions aux soumissionnaires, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le

nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

AUCUNE VISITE DES LIEUX n'est prévue.

#### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à IG09 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (604) 775-9381.

#### **IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice "Appel d'offres" pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en téléphonant / télécopiant au numéro de téléphone / télécopieur (604) 775-9384.

#### **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

- 
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
  3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
    - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
    - b. annuler l'appel d'offres.
  4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T des "Instructions générales aux soumissionnaires".

#### **IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ne s'applique pas.

#### **IP11 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ET CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS**

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca). Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de

---

l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.

4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.

5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3

***Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.***

## IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

---

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw019

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWY-4-37057

---

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### 1) Polices d'assurance

a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.

b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.

b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.

b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales:
 

|               |  |        |
|---------------|--|--------|
| CG1           | Dispositions générales - Services de construction                      | R2810D |
| (2014-06-26)  |  |        |
| CG2           | Administration du contrat  | R2820D |
| (2014-06-26); |  |        |
| CG3           | Exécution et contrôle des travaux                                      | R2830D |
| (2014-03-01); |  |        |
| CG4           | Mesures de protection  | R2840D |
| (2008-05-12); |  |        |
| CG5           | Modalités de paiement  | R2850D |
| (2014-06-26); |  |        |
| CG6           | Retards et modifications des travaux                                   | R2860D |
| (2013-04-25); |  |        |
| CG7           | Défaut, suspension ou résiliation du contrat                           | R2870D |
| (2008-05-12); |  |        |
| CG8           | Règlement des différends   | R2880D |
| (2012-07-16); |  |        |
| CG9           | Garantie contractuelle   | R2890D |
| (2014-06-26); |  |        |
| CG10          | Assurances   | R2900D |
| (2008-05-12); |  |        |
|               | Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1R2950D |        |
| (2014-06-26); |  |        |
|               | Conditions supplémentaires;  |        |
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

---

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Installation de traitement des sols à Whitehorse – Aéroport de Whitehorse, Whitehorse (Yukon)

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la DOCUMENTS DU CONTRAT (DC).

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux doivent être achevés avant de 31 mars, 2015.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

J'ai/Nous avons l'autorité d'engager la société/les associés.

---

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-4-37057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw019

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Signature

Date

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (3 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

| Article | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux   | Unité de mesure        | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---------|---|------------------------|--------------------------|---|---|
| 1       | <b>Mobilisation</b><br>Mobilisation de tout l'équipement, les matériaux, les fournitures, les installations et le personnel au site. Comprend l'assurance, le cautionnement et les permis.  | Somme forfaitaire (SF) | 1                        |   |   |
| 2       | <b>Démobilisation</b><br>Démobilisation de tout l'équipement, les matériaux, les fournitures, les installations et le personnel du site, préparation du site pour la clôture.   | SF                     | 1                        |   |   |
| 3       | <b>Documents à soumettre</b><br>Comprend la soumission des rapports de pré-mobilisation, de progrès et d'achèvement.  | SF                     | 1                        |   |   |
| 4       | <b>Documents de l'état défini</b><br>Comprend la préparation et la fourniture de tous les documents de l'état définitif.  | SF                     | 1                        |   |   |
| 5       | <b>Fourniture d'installations de chantier</b><br>Fournir, concevoir et ériger toutes les infrastructures, y compris les structures et installations temporaires, les installations sanitaires, les chemins, la sécurité, les services et la restauration des chemins d'accès, des routes de transport et des structures endommagées au cours du projet. | SF                     | 1                        |   |   |
| 6       | <b>Exploitation des installations de chantier</b>   | jour                   | 28                       |   |   |

| Article | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux  | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---------|--|-----------------|--------------------------|---|---|
|         | Le temps d'exploiter et de maintenir toutes les infrastructures, y compris les structures et installations temporaires, les installations sanitaires, les chemins, la sécurité et les services. Comprend les réunions, la régulation du trafic, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et le nettoyage. Comprend également les indemnités de non résident, dont le déplacement et le gîte et couvert. |                 |                          |   |   |
| 7       | <b>En attente</b><br>Frais pour couvrir le personnel et l'équipement si les travaux ne peuvent continuer en raison de délais non précisés entraînés uniquement par le représentant ministériel.  | jour            | 3                        |   |   |
| 8       | <b>Préparation du terrain</b><br>Préparer le terrain pour des travaux de construction prévus, y compris le défrichage et l'essouchement, et l'emplacement des services publics, le réacheminement et la protection. Comprend le retrait de matériaux imprévus ou générés.  | SF              | 1                        |   |   |
| 9       | <b>Fermeture du site</b><br>Restaurer le site pour le rendre compatible à une utilisation post restauration. Comprend le retrait de tous les matériaux imprévus ou générés et la réalisation des travaux de réparation de la voie d'accès de l'ITS et des aires de stationnement de véhicules.   | SF              | 1                        |   |   |
|         | <b>POUR LA BIORESTAURATION</b>   |                 |                          |   |   |
| 10      | <b>Préparation des ITS</b><br>Préparer les ITS pour la biorestoration.   | SF              | 1                        |   |   |
| 11      | <b>Fournir et épandre l'engrais</b><br>Comprend tous les frais connexes pour transporter et entreposer l'engrais de nitrate (46-0-0) à l'emplacement indiqué par le représentant ministériel y compris l'application de l'engrais à l'eau de puisard. Comprend également tous les frais connexes à l'épandage de l'engrais et à l'eau de puisard.  | kg              | 500                      |   |   |
| 12      | <b>Alimentation d'eau et application</b>   | m <sup>3</sup>  | 200                      |   |   |

| Article | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux  | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---------|--|-----------------|--------------------------|---|---|
|         | Comprend tous les frais connexes à la dispersion de l'eau pendant le traitement du sol contaminé.  |                 |                          |   |   |
| 13      | <b>Retrait de l'eau de puisard</b><br>Comprend la fourniture de tout l'équipement (généralement des pompes à essence de 50 mm de diamètre avec tuyaux) et le temps du personnel.   | SF              | 1                        |   |   |
| 14      | <b>Tracteur</b><br>Le temps d'exploiter un tracteur à quatre roues motrices ou un bulldozer à chenilles avec un minimum de 84 chevaux-vapeur, un cultivateur et des disques de labourage (largeur recommandée inférieure à 14 pieds).  | heure           | 280                      |   |   |
| 15      | <b>Retrait de déchets non contaminés</b><br>Peser les matériaux indiqués aux installations de réception hors site. Les déchets ne sont pas contaminés mais entraveront le labourage du sol des installations de traitement du sol. Comprend le chargement, le transport et le déchargement des matériaux transportés à partir du site. | m <sup>3</sup>  | 10                       |   |   |
| 16      | <b>Déplacement du sol biorestauré dans une zone de stockage</b><br>Volume de sol des installations de traitement du sol qui respecte les objectifs de biorestoration et qui est déménagé à moins de 300 m de l'ITS.  | m <sup>3</sup>  | 2500                     |   |   |

**MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION**

Excluant les taxes applicable(s)



### APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

*Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois un rapport tel qu'inclus à l'annexe B*

*Nom:* \_\_\_\_\_

*Signature:* \_\_\_\_\_

*Nom de la compagnie:* \_\_\_\_\_

*Dénomination sociale:* \_\_\_\_\_

*Numéro de l'invitation à soumissionner:* \_\_\_\_\_

*Information optionnelle pouvant être fournie:* \_\_\_\_\_

*Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:* \_\_\_\_\_

*Métiers spécialisés de ces apprentis;*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Un exemple du « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats » qui sera à compléter est inclus à l'annexe B*

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-4-37057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw019

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE**

annexé ci-dessous



Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-150570/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-4-37057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwpy019

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

---

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES:** Veuillez utiliser l'étiquette d'adresse ci-dessous et bien l'affixer à l'extérieur de l'enveloppe ou du paquet renfermant votre offre. Dans le cas de modifications à des offres soumises par télécopieur (Fax: (604) 775-9381), servez-vous de la feuille comme page couverture. Assurez-vous de toujours inscrire lisiblement le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'offre et la date limite sur l'extérieur de votre offre.

**Marchés immobiliers**  
**Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
**800, rue Burrard, bureau 219**  
**Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9**

**Offre n°:** EZ897-150570/A  
**Date et heure limites de**  
**reception des soumissions:** 24 juillet, 2014 @ 1400 h  
**Sujet:** Installation de traitement des sols à Whitehorse – Aéroport de  
Whitehorse, Whitehorse (Yukon)

**KN**



|  |  |
|--|--|
| Description et emplacement des travaux<br><b>Installation de traitement des sols à Whitehorse – Aéroport de Whitehorse, Whitehorse (Yukon)</b> | N° de contrat.<br>EZ897-150570/001/PWY |
|  | N° de projet<br>R.051615.002           |

|  |                   |       |          |             |
|--|-------------------|-------|----------|-------------|
| Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code postal |
|--|-------------------|-------|----------|-------------|

|                                |                   |       |          |             |
|--------------------------------|-------------------|-------|----------|-------------|
| Nom de l'assuré (Entrepreneur) | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code Postal |
|--------------------------------|-------------------|-------|----------|-------------|

Assuré additionnel  
**Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux**

| Genre d'assurance   | Compagnie et N° de la police | Date d'effet<br>J / M / A | Date<br>d'expiration<br>J / M / A | Plafonds de garantie  |                                |   |
|---|------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|
|   |                              |                           |                                   | Par sinistre<br>\$  | Global général<br>annuel<br>\$ | Global -<br>Risque après<br>travaux<br>\$ |
| <b>Responsabilité civile<br/>des entreprises</b><br><b>Responsabilité<br/>complémentaire/exc<br/>édentaire.</b> |                              |                           |                                   | \$  | \$                             | \$  |
| <b>Responsabilité<br/>pollution des<br/>entreprises :</b><br><b>Type 1,</b><br><b>Type 2</b>                    |                              |                           |                                   | \$<br><input type="checkbox"/> Par incident<br><input type="checkbox"/> Par événement |                                | Global<br>\$                              |
| <b>Assurance<br/>responsabilité civile<br/>automobile</b>   |                              |                           |                                   | \$  |                                |   |

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Date J / M / A

Signature



Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

Public Works and  
Government Services  
Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 de 4

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Généralités</b></p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p> | <p><b>Responsabilité civile des entreprises</b></p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Dynamitage.</li> <li>b) Battage de pieux et travaux de caisson.</li> <li>c) Reprise en sous-œuvre.</li> <li>d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.</li> </ul> <p>La police doit comporter:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un « Plafond par sinistre » d'au moins <b>5 000 000 \$</b>;</li> <li>b) un « Plafond global général » d'au moins <b>10 000 000 \$</b> par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.</li> <li>c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins <b>5 000 000 \$</b>.</li> </ul> <p>Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p> | <p><b>G2040C Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement (2014-06-26)</b><br/> <b>Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier »</b></p> <p>1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution – Chantier » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.</p> <p>2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.</p> <p>3. La police d'assurance Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier » doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</p> <p>(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.</p> <p>(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p> <p>(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.</p> <p>(e) Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.</p> |
|---|---|--|

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>G2040C Assurance responsabilités Couvrant l'atteinte à l'environnement (2014-06-26) Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution »</b></p> <p>1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.</p> <p>2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.</p> <p>3. La police d'assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</p> <p>(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.</p> <p>(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p> <p>(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.</p> <p>(e) Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.</p> |  | <p><b>G2020C Assurance responsabilité civile Automobile (2014-03-01) (a),(b),(c),(d).</b></p> <p>1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.</p> <p>2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>(a) Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;</p> <p>(b) Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;</p> <p>(c) Garantie non-assurance des tiers;</p> <p>(d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.</p> |
|--|--|--|